SCPI ATREAM ATWIN

Informations en matière de durabilité publiées en application de l'article 10(1) du Règlement (UE) 2019/2088 et des articles 24 à 36 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288

Atream
89 - 91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 75 75
Fax : +33 (0)1 43 59 75 99

atream.com

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011

Dénomination du produit :	Immatriculation au RCS :
SCPI Atream Atwin	104 505 482 R.C.S. Paris

A. Résumé

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Il est classé article 8 au sens du Règlement SFDR 2019/2088 et a fixé une proportion minimum de 90% d'investissement alignés aux caractéristiques environnementales ou sociales. Ce pourcentage est déterminé conformément aux informations figurant dans le prospectus du fonds et intègre l'ensemble des actifs, y compris les participations et les disponibilités, conformément aux exigences de l'AMF.

La SCPI ATREAM ATWIN est labellisée ISR. Sa stratégie ESG repose sur un équilibre entre les critères environnementaux (30 % de la note), sociaux (40 % de la note) et de gouvernance (30 % de la note), et s'appuie sur une approche **Best-in-Progress** visant à améliorer progressivement la performance ESG des actifs du portefeuille à vocation touristique et tertiaire à l'échelle européenne, en cohérence avec les enjeux de transition climatique, de qualité d'usage et d'ancrage territorial.

Les enjeux ESG sont pris en compte tout au long du cycle de vie des actifs : dès la phase d'analyse pré-acquisition au travers de grilles dédiées par typologie d'actif, lors des décisions d'investissement et de désinvestissement, ainsi que dans la gestion courante. Des plans d'action opérationnels sont définis et suivis en lien avec les exploitants et les équipes techniques afin de piloter l'amélioration des performances ESG dans le temps.

La stratégie ESG du fonds vise à contribuer au dynamisme des territoires et des économies locales à travers des actifs ancrés dans leur environnement et leurs usages. Elle intègre une gestion prenant en compte la qualité d'accueil, le confort des utilisateurs ainsi qu'un dialogue structuré avec les exploitants et les parties prenantes.
Cet objectif est décliné sur les trois piliers E, S et G.

Ainsi, la stratégie ISR et les objectifs décrits ci-dessus se reflètent dans les grilles ISR propres à chaque typologie d'actif (hôtels, bureaux, autres typologies), à travers l'ensemble des thématiques présentées dans le tableau suivant. Les pondérations associées à chaque thématique respectent les exigences de l'annexe 11 du référentiel ISR et sont conçues pour traduire fidèlement la stratégie du fonds.

Atream
89 – 91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 75 75
Fax : +33 (0)1 43 59 75 99

atream.com

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011

% par pilier Toutes typologies	Piliers	Thématiques	Nombre de critère Hôtels	Nombre de critère Bureaux	Nombre de critère Autres
30	E	Energie Systèmes énergétiques Carbone Eau Déchets Biodiversité	19	17	14
40	S	Mobilité Services Santé et confort Accessibilité Impact social positif Connectivité numérique	14	13	8
30	G	Certifications Engagement des parties prenantes Chaîne d'approvisionnement Résilience climatique Pratiques raisonnées (hôtels)	11	8	8
		Nombre total de critères :	44	38	30

Les caractéristiques environnementales et sociales déterminées pour le fonds sont suivies annuellement lors du remplissage de cette grille. . Les données extra-financières de la grille ISR sont traitées par les équipes d'Atream qui s'assurent de leur fiabilité et de leur cohérence. Elles sont également intégrées au plan de contrôle d'Atream.

Le fonds a recours à plusieurs sources de données afin d'évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues. En effet, les équipes d'Atream effectuent l'analyse extra-financière des actifs du fonds à partir des données internes remontées notamment par le property manager et les assets managers, ainsi que des données fournies par des prestataires reconnus dans le domaine de l'immobilier durable.

Toutefois, des limites à la méthodologie et aux données sont identifiables. En effet, en cas de données indisponibles, les équipes d'Atream sont amenées à recourir à des méthodes d'estimation des données.

Par ailleurs, les équipes d'Atream ont mis en place un processus de diligence raisonnable ESG afin de s'assurer de la qualité des données ESG.

Le fonds prend en compte les principales incidences négatives (PAI) tout au long du processus d'acquisition et de gestion. Dans ce cadre, il reporte sur les indicateurs suivants :

- [PAI obligatoire 1/2] Exposition aux combustibles fossiles via des actifs immobiliers (en %) ;
- [PAI obligatoire 2/2] Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (en %) ;

Atream
89 – 91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 75 75
Fax : +33 (0)1 43 59 75 99

atream.com

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011

- [PAI optionnel 1/2] Émissions de gaz à effet de serre (en kgCO2eq/m².an) ;
- [PAI optionnel 2/2] Intensité énergétique (en GWh/m².an).

Dans une logique d'amélioration continue poursuivie par la SCPI, une amélioration de la performance des actifs et du patrimoine est visée, sans définir d'exclusion fondée sur les principales incidences négatives.

La société applique une politique d'engagement des parties prenantes.

La spécificité du patrimoine rend inadaptée la référence à un indice de marché ou à un indicateur de référence.

B. Sans objectif d'investissement durable

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

C. Caractéristiques environnementales et sociales

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont définies dans le cadre de sa stratégie ISR, qui fixe les objectifs poursuivis, les critères d'évaluation retenus ainsi que les plans d'amélioration mis en œuvre

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre en vue de la décarbonation des actifs, en suivant les trajectoires CRREM 1,5°C ;
- Renforcer la couverture et la fiabilité des données environnementales ;
- Améliorer la performance des systèmes énergétiques et maîtriser les fluides frigorigènes ;
- Améliorer la gestion des déchets par des actions de réduction à la source, de valorisation et de sensibilisation des occupants ;
- Réduire les consommations d'eau via des équipements et pratiques de préservation de la ressource ;
- Préserver et restaurer la biodiversité sur les sites.

CARACTERISTIQUES SOCIALES

- Promouvoir la mobilité douce et améliorer l'accessibilité aux transports à faible impact environnemental ;
- Valoriser la diversité et la qualité des services proposés aux usagers, sur site et à proximité ;
- Améliorer la santé, le confort et l'accessibilité universelle de l'ensemble des occupants ;
- Contribuer au dynamisme économique local et à l'ancrage territorial des actifs ;
- Favoriser l'emploi inclusif et les initiatives sociales à l'échelle des actifs.

GOUVERNANCE

- Valoriser les certifications et labels de durabilité adaptés à chaque typologie d'actif ;
- Engager contractuellement les parties prenantes par l'intégration de clauses ESG dans les contrats de gestion et annexes environnementales dans les baux ;
- Impliquer les exploitants et gestionnaires dans la démarche ISR, notamment via l'organisation de Comités Verts ;
- Analyser la résilience climatique des actifs et définir des plans de gestion adaptés.

D. Stratégie d'investissement

La SCPI est une SCPI « diversifiée » : et vise à une stratégie immobilière visant à investir, de manière directe et indirecte, sur plusieurs classes d'actifs immobilières :

- jusqu'à 50% de son allocation sur actifs immobiliers relevant du domaine de l'« hospitality » : hôtellerie, résidences de tourisme, résidences gérées, loisirs, etc. ;
- a minima sur deux autres classes d'actifs immobiliers différentes à prépondérance tertiaire (bureaux, commerces, logistique et locaux d'activité, santé -non médicalisée- et éducation, etc).

La diversification pourra également porter sur d'autres typologiques d'actifs immobiliers, sélectionnés en fonction de leur pertinence économique de long terme et de leur capacité à soutenir des activités durables et cohérentes avec la stratégie d'investissement.
La stratégie d'investissement est également diversifiée sur le plan géographique : les actifs immobiliers ciblés par la politique d'investissement de la SCPI pourront être situés dans différents pays, en Europe « zone euro » et « hors zone euro ».
A travers cette diversification, la SCPI a notamment vocation à profiter du décalage des conjonctures économiques et immobilières existant entre ces pays afin de saisir les opportunités offrant un couple rendement/risque pertinent à un moment de marché donné.
La stratégie ESG de la SCPI s'appuie sur une approche intégrée de l'immobilier d'hospitality, visant à contribuer au dynamisme des territoires et des économies locales au travers d'actifs ancrés dans leur environnement et leurs usages. Elle intègre une gestion prenant en compte la qualité d'accueil, le confort des utilisateurs ainsi qu'un dialogue structuré avec les exploitants et les parties prenantes.
La SCPI met également en œuvre une démarche progressive d'amélioration de la performance énergétique et environnementale de son patrimoine, en cohérence avec les exigences réglementaires, les risques climatiques et de transition et les meilleures pratiques de marché.

Les enjeux ESG sont pris en compte tout au long du cycle de vie des actifs, dès la phase d'analyse pré-acquisition, au travers de grilles ESG dédiées, lors des décisions d'investissement et de désinvestissement, ainsi que dans la gestion des actifs. Cette approche permet d'intégrer systématiquement les impacts extra-financiers dans l'analyse financière et opérationnelle. Des plans

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011

d'action opérationnels sont définis et suivis, en lien avec les exploitants et les équipes techniques afin de piloter l'amélioration des performances ESG.

Stratégie extra-financière :
La SCPI Atream Atwin s'engage dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable. Sa stratégie ESG repose sur un équilibre entre les critères environnementaux (30 % de la note), sociaux (40 % de la note) et de gouvernance (30 % de la note), et s'appuie sur une approche Best-in-Progress visant à améliorer progressivement la performance ESG des actifs du portefeuille à vocation touristique et tertiaire à l'échelle européenne, en cohérence avec les enjeux de transition climatique, de qualité d'usage et d'ancrage territorial.

Conformément au référentiel du Label ISR Immobilier, la stratégie Best-in-Progress vise à ce que, dans un délai de trois ans, la moyenne pondérée des notes ISR des actifs s'améliore d'au moins 20 points — pondérée par leur valeur d'expertise au 31 décembre de l'année N-1 — ou atteigne la note seuil définie par typologie d'actif. Ces notes seuils ont été fixées à 58,7/100 pour les hôtels, 58,9/100 pour les bureaux et 59,4/100 pour les autres typologies. La note ISR initiale et la note cible de chaque actif seront fixées lors de sa première acquisition, sur la base d'une grille spécifique à sa typologie (44 critères pour les hôtels, 38 pour les bureaux, 30 pour les autres typologies), répartis sur les trois piliers E, S et G.

Par ailleurs, depuis la labellisation ISR immobilier de la SCPI Atream Atwin, les équipes d'Atream évaluent les actifs soumis à investissement. Tout projet d'investissement doit être évalué avec la grille ISR propre à la SCPI Atream Atwin.

Il convient de noter que la société Atream applique une politique d'exclusion à l'ensemble de ses fonds gérés, à l'instar de la SCPI Atream Atwin, conformément à sa Charte d'Investissement Responsable. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société.

E. Proportion d'investissements

La SCPI Atream Atwin s'engage à allouer ces investissements de la manière suivante :

- En catégorie « #1 - Alignées sur les caractéristiques E/S », la société consacre un minimum de 90% de ses investissements correspondant à la poche immobilière ;
- En catégorie « #2 – Autre », la société consacre 10% de ses investissements à des liquidités ou d'autres types d'actifs dont la finalité est la distribution de dividendes, la gestion du fonds, l'acquisition d'actifs immobiliers ou l'investissement dans des véhicules éligibles règlementairement pour le fonds. Ces derniers ne sont pas alignés aux caractéristiques E/S.

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011

F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds ?** Sensibilisation des occupants.

Parmi l'ensemble des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance poursuivis dans le cadre de sa stratégie ISR, le fonds a retenu 8 indicateurs clés permettant de mesurer l'atteinte des principales caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. Ces indicateurs sont calculés à l'échelle du fonds et pondérés selon la valeur d'expertise des actifs détenus.

Sur la thématique Environnementale :

- Consommations énergétiques surfaciques moyennes tous fluides (en kWhEF/m².an) ;
- Émissions de gaz à effet de serre moyennes liées aux consommations énergétiques (en kgCO2eq/m².an) ;
- Nombre moyen de pratiques favorables à la biodiversité ;

Sur la thématique Sociale :

- Moyenne du score Mobilité Deepki (score sur /5) ;
- Moyenne du score Ville du Quart d'Heure Deepki (score sur /5) ;
- Nombre moyen de services disponibles sur site ;

Sur la thématique Gouvernance :

- Part des locataires et property managers engagés via des clauses ESG ou annexes environnementales ;
- Part des actifs disposant d'un label ou d'une certification ESG.

Ces indicateurs permettent de mesurer et de piloter les principales thématiques environnementales et sociales du portefeuille. Leur suivi est réalisé de manière régulière et fait l'objet d'une revue annuelle, incluant des contrôles et audits dédiés, afin de garantir la fiabilité des données, la cohérence des méthodes d'évaluation et le respect des caractéristiques E&S promues par le fonds.

Comment les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs de durabilité sont-ils contrôlés tout au long du cycle de vie du fonds et quels sont les mécanismes de contrôle interne ou externe y afférents ?

La dimension ISR du fonds est intégrée au plan de contrôle d'ATREAM, selon deux niveaux. Ces différents contrôles (niveau 1 et niveau 2), sont effectués par des départements distincts. Ce plan permet d'examiner différents éléments tels que la méthodologie ISR, la prise en compte des critères ESG et de ses objectifs, l'adéquation des données, etc.

- Un contrôle de niveau 1, réalisé de manière exhaustive par un analyste ESG distinct de celui ayant assuré le remplissage de la grille ESG ou ISR, afin de vérifier la complétude et la cohérence des informations renseignées.

Atream
89 – 91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 75 75
Fax : +33 (0)1 43 59 75 99

atream.com

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011

- Un contrôle de niveau 1 complémentaire réalisé de manière exhaustive par la Directrice ESG, visant à vérifier la conformité des évaluations au regard de la méthodologie applicable (ISR ou ESG lorsque le fonds n'est pas labellisé ISR). Ce contrôle porte notamment sur la cohérence des notes attribuées pour chaque critère au regard des résultats obtenus, la présence d'éléments probants justifiant l'attribution des points, ainsi que la validation de la note finale du véhicule. La Direction ESG assure également une revue de cohérence des plans d'amélioration des actifs, de l'intégration des coûts CAPEX/OPEX dans les business plans en lien avec les assets managers, du calcul des indicateurs ESG et des informations extra-financières présentées dans les supports de communication destinés aux investisseurs (supports de présentation, rapports annuels, etc.).

- Un contrôle de niveau 2 réalisé par l'équipe de la Direction Contrôle Interne & Conformité. Le contrôle est effectué par échantillonnage et porte sur l'archivage des preuves et le calcul indépendant de la note ISR des actifs contrôlés et du fonds.

Le fonds Atream Atwin est labellisé ISR immobilier. Ce label implique un audit externe de suivi annuel par un tiers agréé ainsi qu'un audit de renouvellement réalisé tous les trois ans.

G. Méthodes

Quelle méthode est utilisée pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds en utilisant les indicateurs de durabilité ?

Les grilles d'évaluation ISR, spécifique à la SCPI Atream Atwin, a été conçue par les équipes en charge de l'ISR au sein d'Atream accompagnées par un cabinet de conseil.

Celle-ci respecte les exigences du Référentiel du Label ISR Immobilier (pondérations relatives de chaque pilier et des critères obligatoires). A noter que les critères ont été choisis pour répondre aux objectifs ISR du fonds Atream Atwin tout en s'alignant sur les bonnes pratiques actuelles du secteur.

Chaque critère de la grille ISR est évalué selon une échelle de notation définie par l'équipe gestion d'actifs via une ou plusieurs questions (la réponse peut être binaire ou non). Ces critères sont des éléments quantifiables permettant de mesurer l'impact de l'actif sur des thématiques du Développement Durable (pilier E, S ou G).

Atream a déployé la plateforme Deepki pour assurer une collecte, une centralisation et un suivi continus des données de consommation énergétique (électricité, gaz, eau, etc.) de ses actifs immobiliers. Cette solution permet une remontée automatisée des données réelles via les fournisseurs d'énergie ou les exploitants, et offre une visualisation opérationnelle des consommations à l'échelle de chaque actif ou portefeuille. Ces données constituent la base du pilotage de la performance énergétique et de la conformité réglementaire, notamment vis-à-vis des exigences du Décret Tertiaire.

Atream
89 – 91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 75 75
Fax : +33 (0)1 43 59 75 99

atream.com

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011

H. Sources et traitement des données

Sources de données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales promues par le fonds

Dans le cadre de l'analyse ESG des actifs, l'équipe ESG d'Atream s'appuie sur plusieurs sources de données internes et externes afin de déployer la stratégie ISR de la SCPI Atream Atwin et de promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales du fonds. En interne, les analyses sont principalement nourries par les données fournies par le Property Manager et les Assets Managers en raison de leur connaissance fine des actifs du fonds. Quand cela est pertinent les données sont collectées auprès des exploitants. En externe, les équipes d'Atream recourent à des prestataires sélectionnés après une évaluation approfondie de la qualité et de la fiabilité des données fournies.

Pour chaque critère, l'équipe ESG a élaboré une échelle de notation basée sur un système de questions-réponses (réponse binaire ou non). La note est calculée de la manière suivante :

- Par comparaison avec un niveau de référence issu de publications/référentiels sectoriels ou des benchmarks élaborés par des organismes reconnus tels que :
    - Energie et Carbone : Deepki Index ;
    - Décarbonation / Années de désalignement : Le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) ;
    - Eau : L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) ;
    - Scores mobilité et ville du quart d'heure : Deepki, plateforme SAS d'automatisation de données énergétiques
    - La plateforme d'analyse de la résilience climatique et biodiversité – R4RE ;

- Selon la pertinence des critères par rapport aux réglementations en vigueur. A noter que les critères relevant d'une obligation réglementaire ont une échelle de notation définie en fonction du seuil minimum attendu par la loi.
- Selon l'importance du critère dans la stratégie ESG du fonds.

La notation ESG de chacun des actifs détenus par la SCPI Atream Atwin est suivie et mise à jour annuellement par les équipes d'Atream en fonction de l'avancement des plans d'actions ESG. Ces plans d'actions sont spécifiques à chaque actif et ont été définis pour donner suite à l'analyse de la notation ESG initiale réalisée en 2026. Ils seront revus tous les 3 ans dans une optique d'amélioration continue de la performance ESG du portefeuille de la SCPI Atream Atwin.

Mesures prises pour garantir la qualité des données

Les équipes d'Atream apprécient la qualité des données au regard de :

- Leur fiabilité attestée lors des visites des sites ;
- Leur cohérence avec les valeurs moyennes transmises par Deepki (pour les données de consommation des fluides)
- Leur cohérence par rapport aux benchmarks internes, Deepki, OID ou tout autre benchmark jugé adapté par les équipes d'Atream.

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011

Dans le cas où une donnée paraitrait incohérente, une investigation est menée auprès du locataire / exploitant/ fournisseur de données.

Modalités de traitement des données
Les données fournies par les moyens internes et externes sont contrôlées par les équipes d'Atream, notamment les équipes ESG et d'Asset Management. Ces dernières engagent un travail de fiabilisation et de suivi des données, permettant une comparabilité avec les années antérieures.

I. Limites aux méthodes et aux données

Quelles sont les limites des méthodes et des sources de données ? (Y compris la manière dont ces limites n'affectent pas la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales et les mesures prises pour remédier à ces limites)

La méthodologie et les données peuvent présenter certaines limites qui peuvent provenir notamment de :

- La disponibilité limitée des données ;
- La nécessité de s'appuyer en partie sur des données estimées.

Lorsque les données réelles ne peuvent pas être remontées, une méthodologie d'estimation rigoureuse est mise en œuvre afin de compléter les jeux de données et d'éviter les biais d'analyse. Trois approches complémentaires sont mobilisées, selon les cas de figure :

- Gap filling : estimation par modèle statistique à partir des données disponibles sur d'autres périodes (approche mensuelle ou par compteur). Cette méthode est utilisée si la couverture des données de consommations propriétaire dépasse 90%.

- Extrapolation : à partir de données partielles issues d'autres usages ou zones fonctionnelles similaires au sein du même actif. Cette méthode est utilisée si la couverture des données de consommation locataire dépasse 30% ;

- Benchmark : par comparaison avec des actifs similaires en termes de typologie, usage ou taille, dans la même zone géographique. Cette méthode est utilisée si la donnée existante n'est pas suffisante pour les autres méthodes citées plus haut (gap filling et extrapolation).

Par ailleurs, Atream, consciente des limites des estimations a mis en place une méthodologie pour les atténuer. Cette méthode se traduit notamment par les mesures suivantes : la mobilisation des assets managers, le suivi par le property manager, la fiabilisation des données patrimoniales par les équipes, l'implication des locataires-exploitants via l'organisation des Comités Verts et la participation à des groupes de travail de place sur les thématiques ESG.

J. Diligence raisonnable

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011

Diligence raisonnable mise en œuvre concernant les actifs sous-jacents du fonds, y compris les contrôles internes et externes relatifs à cette diligence raisonnable

Les données fournies par les moyens internes et externes sont contrôlées par les équipes d'Atream, notamment les équipes ESG et d'Asset Management. Ces dernières engagent un travail de fiabilisation et de suivi des données, permettant une comparabilité avec les années antérieures.

Les équipes d'Atream apprécient la qualité des données au regard de :

- Leur fiabilité attestée lors des visites des sites ;
- Leur cohérence avec les valeurs moyennes transmises par Deepki (pour les données de consommation des fluides)
- Leur cohérence par rapport aux benchmarks internes, Deepki, OID ou tout autre benchmark jugé adapté par les équipes d'Atream.

Dans le cas où une donnée paraitrait incohérente, une investigation est menée auprès du locataire / exploitant / fournisseur de données.

K. Politiques d'engagement

L'engagement fait-il partie de la stratégie d'investissement environnemental ou social ?

La SCPI Atream Atwin a mis en place une politique d'engagement vis-à-vis parties prenantes pour embarquer ses parties prenantes significatives dans sa démarche d'investissement responsable. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société.

L. Indice de référence désigné

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

La spécificité du patrimoine rend inadaptée la référence à un indice de marché ou à un indicateur de référence.

Atream
89 – 91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 75 75
Fax : +33 (0)1 43 59 75 99

atream.com

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011